

Cinquième réunion du Conseil exécutif du PROE 12 et 13 août 2026

Point 8.3 de l'Ordre du jour : Point sur les résultats de l'ANUE-7

Objectif :

1. Informer en vue de la réunion/Conférence (du PROE) des résultats de la septième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA7), qui s'est tenue du 8 au 12 décembre 2025 à Nairobi, au Kenya.
2. Examiner les options disponibles pour la mise en œuvre des résultats pertinents de la 7e Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA7).

Contexte :

3. La septième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA7) a réuni des dirigeants du monde politique, de l'industrie, de la communauté scientifique et de la société civile afin de renforcer les actions en faveur de la nature et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, sur le thème « *Promouvoir des solutions durables pour une planète résiliente* ». L'UNEA7 a été précédée par la réunion du comité à composition non limitée des représentants permanents.
4. Quinze (15) pays membres du PROE se sont inscrits afin de participer à l'UNEA6 (5 membres Métropolitains et 10 membres Pays insulaires du Pacifique). Le PROE a organisé deux réunions préparatoires régionales afin d'informer ses membres des préparatifs en vue de l'OECPR et de l'UNEA7 (et notamment des projets de résolution présentés, qui revêtent une importance et une priorité majeures pour la région du Pacifique). Le PROE a également élaboré des documents d'information destinés à aider et à soutenir ses membres dans le cadre de l'analyse des principaux projets de résolution.
5. Principaux projets de résolution et de décision :

Groupe	Titre de la résolution	Soumis par	Statut
A	Projet de résolution visant à renforcer la réponse mondiale face à l'afflux massif de proliférations de sargasses	République dominicaine, La Barbade, Mexique	Approuvé
	Projet de résolution visant à accélérer l'action mondiale en faveur de la résilience climatique des récifs coralliens	Fidji	Approuvé
	Projet de résolution portant sur la préservation des glaciers et de la cryosphère au sens large	Tadjikistan	Approuvé
	Projet de résolution portant sur la protection active de l'écosystème des grands fonds marins	Vanuatu	Retiré
B	Projet de résolution visant à optimiser les ressources existantes grâce à une cohérence et à des synergies accrues entre les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et leur mise en œuvre	Japon Panama	Approuvé
	Projet de résolution portant sur la promotion de solutions durables par le sport, pour une planète résiliente	Kenya	Approuvé
C	Projet de résolution portant sur le renforcement d'une gestion rationnelle des minéraux sur le plan écologique, notamment par le biais de l'économie circulaire	Colombie Oman	Approuvé
	Projet de résolution portant sur les aspects environnementaux liés à la résistance aux antimicrobiens	Kenya	Approuvé
	Projet de résolution portant sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	Suisse	Approuvé
D	Projet de décision relative à la gestion des fonds fiduciaires et des contributions affectées à des fins spécifiques	PROE	Approuvé

Groupe	Titre de la résolution	Soumis par	Statut
	Projet de décision relative à la stratégie à moyen terme pour la période 2026-2029, ainsi qu'au programme de travail et au budget pour l'exercice biennal 2026-2027	PROE	Approuvé
	Projet de décision concernant l'ordre du jour provisoire, les dates et le lieu de la huitième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement	PROE	Approuvé
	Projet de résolution portant sur le renforcement du rôle du siège du PNUE à Nairobi	Mexique	Retiré

Principaux résultats de l'UNEA 7

6. Alors que plusieurs projets de résolution relevant du groupe A ont progressé sans encombre, les négociations sur le projet de résolution relatif à **la protection active des écosystèmes des grands fonds** ont mis en évidence des divergences importantes entre les États membres. Plusieurs délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant le chevauchement perçu entre les mandats relevant de la CNUDM et de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), ainsi que les implications potentielles pour les discussions en cours relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins. Dans ce contexte, et dans le but de préserver un dialogue constructif et d'éviter une polarisation, le Vanuatu a pris la décision stratégique de retirer le projet de résolution. Ce retrait ne doit pas être interprété comme un affaiblissement de la dynamique, mais plutôt comme un repositionnement tactique qui préserve les concepts clés en vue de futurs processus multilatéraux, y compris une éventuelle reprise de l'engagement dans des conditions politiques plus favorables.
7. En revanche, le projet de résolution visant à **accélérer l'action mondiale en faveur de la résilience climatique des récifs coralliens**, présenté sous l'égide des Fidji, a mis en évidence le leadership fort du Pacifique et une coordination diplomatique efficace. Grâce à leur souplesse et à leur engagement constant tout au long des négociations de l'OECPR, les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique ont apporté leur contribution à la région, en établissant un lien entre la protection des récifs coralliens, la résilience face au changement climatique, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, et en soulignant la vulnérabilité des PEID face au changement climatique.
8. Les débats sur le projet de résolution relatif aux synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement ont montré qu'il était de plus en plus urgent de renforcer la collaboration entre ces accords afin de lutter contre une crise environnementale interdépendante, qui ne peut être résolue de manière isolée.
9. Les discussions menées dans le cadre du groupe C présentaient un intérêt particulier pour la région du Pacifique, compte tenu de l'exposition disproportionnée des petits États insulaires en développement (PEID) à la pollution, aux produits chimiques dangereux et aux défis liés à la gestion des déchets. Les interventions des PEID du Pacifique ont souligné la nécessité d'une participation équitable, d'une assistance technique et d'un soutien financier prévisible afin de permettre une mise en œuvre efficace des résolutions relatives aux produits chimiques et aux déchets.
10. Au cours des négociations sur le projet de résolution consacré **aux dimensions environnementales de la résistance aux antimicrobiens**, plusieurs pays en développement, notamment les PEID du Pacifique, ont fait part de leurs préoccupations concernant les capacités de mise en œuvre et la nécessité d'adopter des approches adaptées au contexte. La résolution adoptée traduit un juste équilibre entre ambition et réalité nationale.
11. Les négociations sur le projet de résolution relatif à **la gestion écologiquement rationnelle des minéraux, y compris la circularité**, ont mis en évidence des points de vue divergents concernant les activités d'extraction et les impacts des déchets en aval. Pour les PEID du Pacifique, le cadre de l'économie circulaire revêt une importance particulière, compte tenu de la disponibilité limitée des terres, de la fragilité des écosystèmes et des défis liés à la gestion des produits en fin de vie. Ces

discussions ont mis en évidence la nécessité que les futures résolutions tiennent davantage compte des vulnérabilités et des capacités propres aux contextes insulaires.

Processus émergents et considérations stratégiques

12. Les discussions menées lors de la 7e session de l'OECPR et de la 7e session de l'UNEA ont également mis en évidence l'importance croissante des nouveaux processus mondiaux, notamment la création du Groupe intergouvernemental scientifique et politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution (ISP-CWP). Les PEID du Pacifique n'ont cessé de souligner la nécessité d'une représentation équitable, d'un soutien technique durable et d'une aide financière afin de permettre une participation effective à ces interfaces entre science et politique.
13. Ces processus émergents constituent à la fois des opportunités et des défis pour la zone Pacifique, ce qui renforce la nécessité d'un engagement précoce, de positions régionales coordonnées et d'un soutien ciblé au renforcement des capacités en vue des futures sessions de l'UNEA.

Stratégie d'engagement pour l'UNEA 8

14. Les expériences et les enseignements tirés de l'OECPR 7 et de l'UNEA 7 soulignent l'importance d'une implication précoce, coordonnée et dotée de ressources suffisantes de la part du PROE et des PEID du Pacifique. La participation inégale, les négociations parallèles et les contraintes de moyens soulignent la nécessité d'une stratégie d'engagement structurée visant à renforcer la visibilité, l'influence et les résultats de la zone Pacifique lors de l'UNEA-8.
15. Cette stratégie d'engagement pourrait inclure les éléments suivants :
 - a. Désigner une équipe du PROE issue des différents programmes, comprenant notamment un chargé de communication, en fonction du domaine thématique des projets de résolution ;
 - b. Élaborer une note conceptuelle consacrée à un événement parallèle et à la tenue d'un stand dans le cadre de l'UNEA ;
 - c. Encourager les PEID du Pacifique à présenter des résolutions et à solliciter éventuellement le coparrainage d'autres pays membres des PEID de cette zone ;
 - d. Établir un calendrier pour les réunions préparatoires des PEID du Pacifique (en présentiel, en ligne ou en mode hybride) ;
 - e. Présenter les grandes lignes du plan d'action et de la stratégie lors des réunions trilatérales en vue d'un éventuel soutien financier ; et
 - f. Renforcer la coordination des PEID du Pacifique en augmentant la représentation des membres de la zone Pacifique au sein du CPR et en demandant au PNUE de continuer à organiser des réunions hybrides du CPR ; assurer la coordination avec les membres métropolitains du PROE, en particulier l'Australie (et la Nouvelle-Zélande), avec un éventuel soutien financier pour les réunions de coordination des PEID du Pacifique ; et mettre davantage en avant l'OECPR et l'UNEA lors des réunions régionales accueillies et organisées par le PROE.

Recommandation

16. Lors de la réunion, le conseil exécutif est invité à :
 - 1) **Prendre note** des résultats de la 7e Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA7) **et demander** au PROE d'aider et de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des résolutions de l'UNEA7 et des mesures proposées en vue de l'UNEA8.
-